

INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ EN FORÊT

Divers indicateurs permettent de rendre compte de l'état de la biodiversité en milieu forestier. Ils participent par conséquent à l'évaluation du caractère durable des forêts. De tels indicateurs ont été définis au niveau de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe¹; certains sont calculés pour la forêt wallonne.

Quantité de bois mort et de gros bois

En 2011, tous peuplements confondus, le volume de bois mort en forêt wallonne s'élevait en moyenne à 10 m³/ha (4 % du volume total de bois vivant). Du point de vue de la conservation de la nature et indépendamment des autres fonctions dévolues à la forêt, le volume minimal de bois mort² permettant de préserver la majorité des espèces saproxyliques est de 30 m³/ha pour les forêts de basse altitude³. Le Code forestier⁴ impose de réserver deux bois morts/ha⁵ dans les forêts feuillues publiques; en 2011, leur nombre y était estimé à 0,60/ha. Le bois mort constitue un habitat auquel sont liées près d'1/4 des espèces forestières⁶. Il participe à la séquestration du carbone et contribue, par le maintien de la fertilité et de la capacité de production des sols, à la régénération naturelle qui est présente dans près de 23 % des peuplements productifs inventoriés. En ce qui concerne le gros bois⁷ (vivant), près de 80 % des forêts feuillues inventoriées en étaient dépourvues.

Diversité structurale des peuplements et des lisières

La forêt actuelle est dominée par des futaies régulières. En outre, 60 % des peuplements sont mono- ou bispécifiques, ce qui réduit leur stabilité, leur résistance aux stress et aux ravageurs, leur rôle dans la protection des sols ainsi que leur capacité d'accueil vis-à-vis de la flore et de la faune. La diversité des espèces de la strate herbacée est plutôt faible également: dans 41 % des relevés, moins de 7 espèces sont recensées. En

ce qui concerne la composition des lisières, les trois ceintures végétales⁸ sont observées dans 35 % des cas. Ces lisières étagées jouent un rôle de protection des peuplements contre vents et maladies, offrent des habitats favorables et des couloirs de dispersion pour de nombreuses espèces et constituent des aires de gagnage pour les ongulés sauvages permettant de réduire la pression exercée par ces herbivores sur la forêt et les cultures.

Adaptation des pratiques sylvicoles

Depuis la fin du 19^e siècle, la superficie de la forêt wallonne a augmenté de 20 % mais sa composition et sa structure ont été progressivement modifiées. Ainsi, 40 % (172 000 ha) de la superficie forestière du 18^e siècle a subsisté sans être transformée par l'urbanisation, la mise en culture ou la conversion résineuse⁹. Le Code forestier impose l'identification de ces forêts historiques en domaine public afin de préserver les faciès caractéristiques, rares ou sensibles. Il fixe en outre certains objectifs favorables à la biodiversité: choix d'essences adaptées aux conditions locales¹⁰, diversification, limitation des coupes à blanc, du drainage et des intrants...

[1] Voir le rapport *State of Europe's forests 2015* (Forest Europe, 2015) | [2] Y compris résidus d'exploitation ou parties dépériées d'arbres vivants | [3] Müller & Büttler, 2010 | [4] Décret du 15/07/2008 | [5] Diamètre minimum: 40 cm | [6] SPW - DG03, 2010 | [7] Seuils de circonférence: chêne, 240 cm - hêtre, 220 cm - autres feuillus indigènes, 180 cm | [8] Manteau forestier, cordon de buissons et ourlet herbeux | [9] Kervyn et al., 2014, 2016 | [10] Sur base du fichier écologique des essences et du guide de boisement

Fig. FFH 3-1 Indicateurs de biodiversité en forêt wallonne (2011*)

